



Membres de l'équipe partenariale

CD64 : Serge Dubrocq, France Morel

AUDAP : Idoia Urruty, Jacques Le Roux

CAPB : Myriam Ayherra

Membres du conseil municipal : Nelly Lacave, Isabelle Lapeyre

Habitants : M. France Vayrac, Jeanne-Marie Aimé, Emilie Fumey, Sophie Thozet, J. Marie Saint-Martin, Baptiste Berhonde, Vincent Laplace

Inscrits non disponibles : Delphine Lescastereyres, Nicolas Pons.

Pourquoi ce groupe de réflexion ?

Parce que l'organisation de liaisons douces entre les lieux fréquentés au quotidien, entre le bourg et l'école, entre les quartiers, que ce soit pour les déplacements de tous les jours ou dans le cadre du déplacement de loisir, répond à un besoin exprimé par tous les groupes de réflexion réunis en juin dernier (stratégie foncière et habitat, attractivité économique, patrimoine et attractivité). L'aménagement de lieux de pause s'inscrit dans cette optique, et tient compte de l'intérêt du déplacement en mode autonome des jeunes comme des personnes âgées.

Compte-rendu de séance

Après avoir revu rapidement le travail réalisé et notamment l'ensemble des réflexions, ressentis et idées des acteurs locaux (au travers du micro trottoir, de la marche, du questionnaire et des groupes de travail), il s'agit de continuer le travail initié à l'occasion de l'atelier participatif de juillet. Les informations, réflexions, pistes de solutions, viendront enrichir le plan d'actions à réaliser pour la fin de l'année, document de référence pour la commune pour les années à venir. L'idée est bien, sans « faire du projet », d'émettre des hypothèses, de chercher des solutions pour répondre au plus près aux besoins du territoire.

Des échanges sur :

- **L'orientation finale devra être précédée des réflexions que le sujet induit :**

Des cheminements doux pour qui, pour aller où, pour les trajets quotidiens, pour les loisirs...

Aménagement de l'existant ou création. Prise en compte des arrêts de bus.

Les différents usages existants **ET** à venir.

Les projets et études en cours ou à venir à l'échelle de la commune (intention de stratégie foncière sur le tronçon lotissement du lavoir/école), du pôle territorial (en matière de pistes cyclables et notamment la liaison vélo du port au bourg)...

- **La priorité à donner à la sécurisation des chemins pour l'école** et les trajets quotidiens (est également ciblé par les parents d'élèves le chemin depuis le Houga).

- **L'importance de mesurer les hypothèses** (pour qui, pour quoi ?) **et leurs contraintes** (2 fiches actions ? la sécurité au quotidien et les loisirs...).

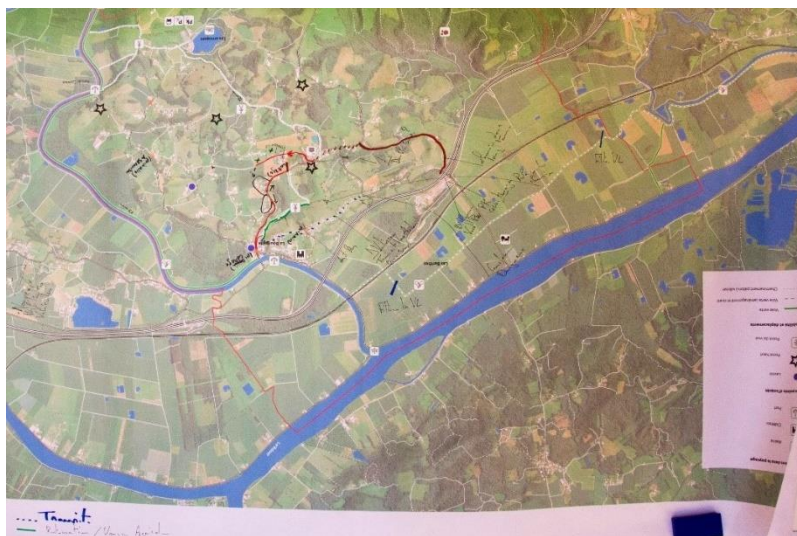
Un plan de l'action

- Les intentions d'aujourd'hui
- Le possible
- Les contraintes

- **Quant aux chemins de promenades**, « déplacements loisirs », il s'agira d'assurer les liaisons avec les cheminements limitrophes existants (vers Bardos, Urt...), de relier les points d'intérêt, réaliser des boucles....

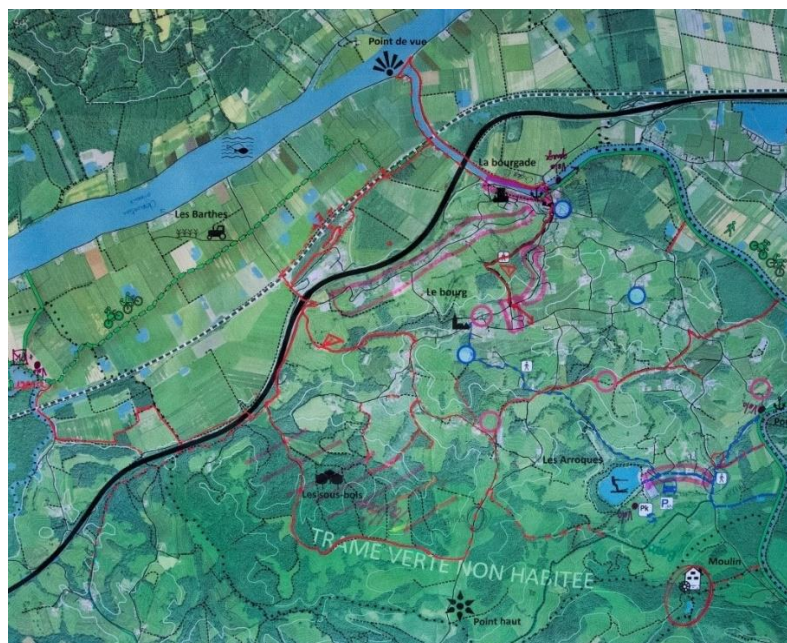
L'accès à la piste des Barthes conduit à des réflexions quant à ses différents usages, les « incivilités ». Des indications aux termes mal choisis (pourquoi un accès possible aux propriétaires sans mentionner les exploitants des parcelles par exemple ? Quid des cyclistes ?).

Un travail sur carte est réalisé sur la seconde partie de la séance : formation de 2 groupes privilégiant l'un les trajets bourg/école, le second les liens entre les quartiers. Ces travaux seront reproduits et intégreront le plan d'actions.



Des préconisations

- Répertorier précisément les chemins communaux
- Du terrain privé est sans doute à négocier pour assurer certains accès notamment dans le secteur de la bourgade
- Un gros point de vigilance pour les vélos (voire même les voitures) : le croisement du chemin des Dames et du chemin du Laillet, très grande insécurité.
- Une réflexion à mener sur l'accès au lac des Arroques, l'accès au parking étant ingérable en période estivale.



La mise en sens unique du chemin ne semble pas envisageable, car cela aurait pour effet d'une part un détour important pour certains riverains et surtout de détourner des véhicules sur des routes très étroites donc de reporter le problème ailleurs.

Un système de navettes ? Des vélibs ? Quelle réglementation possible...Quid des campings cars ?

Quant aux parcours de loisirs, il peut s'agir notamment de parcours patrimoniaux à envisager dans le cadre de la valorisation du patrimoine. Une problématique également qui rejoindra les trajets entre quartiers : la sécurisation de la liaison du village à la voie verte pour les cyclistes.